



Après avoir été condamné a quel que mois de sursis mon cassier ?

Par **yayoulam**, le **01/04/2009** à **08:20**

bonjour j'ai quelques questions, après avoir été condamné a 16 mois de prison avec sursis pour escroquerie, en 05. Quelque mois après ma condamnation je m'engageait dans l'armée. J'ai pu y rentrer car ma condamnation n'était pas encore inscrite sur mon casier, lors de mon incorporation. J'y suis encore actuellement, la condamnation date de 2005. Je voulais savoir si en 2010, cette condamnation disparaîtra automatiquement, ou faut-il alors une demande au procureur, et prendre un avocat. De plus je souhaite savoir qu'elle sont les métiers ou les organismes aux quels je ne peux et ne pourrais plus postuler, du fait d'avoir été condamné, même avec effacement de cette condamnation.

merci pour les réponses